



RELEVE DE DECISION CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2023 A 20 H

Nombre de membres en exercice : 25 Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de suppléants : / Nombre de votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.

<u>Membres présents</u>: Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOLLIET Claudine, CHALBOS Stéphanie, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, HEBRARD Jean-François, MASSON Jean-Jacques, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PADERNOZ René, PERRIAND Eric, VERRON Frédéric et VIGNE Cédric

<u>Absents ou excusés</u> : Mesdames et Messieurs BOIRON Laurence, GANDY Sandrine, GUILBERT Laure, PADEY Didier, PIQUET Jérôme et SULPICE Pierre

Pouvoirs:

Mme BOIRON Laurence à Mme GIROD Virginie Mme GANDY Sandrine à M. MOIROUD François Mme GUILBERT Laure à Mme COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne M. PIQUET Jérôme à M. DUMOLLARD Guy

Suppléant: /

Madame Martine GOJON est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Intervention Département Foncière savoyarde et ceinture verte
- ❖ Validation inventaire zones d'activités par le SMAPS
- ❖ Aménagement du Chemin de la Curiaz : attribution du marché de travaux
- ❖ Photovoltaïque gymnase
- Mise à jour du tableau des emplois
- Organisation des RTT
- * Renouvellement de la convention du service commun (pause méridienne)
- ❖ Signature d'une convention avec le collège sur le partenariat avec le service Jeunesse
- ❖ Mise à jour des tranches de quotients familiaux pour l'ALSH Les Marmots et Team Ado
- * Rencontres cantonales sportives
- Questions diverses

Le procès-verbal du conseil communautaire du 12 juin 2023 est approuvé à l'unanimité, après le retrait de la phrase en page 8 demandé par M. Pierre SULPICE (question sur la fibre optique dans les « questions diverses ») :





« A noter que si les poteaux devaient subir un dommage, voire tomber, ce serait de la responsabilité du Maire »

❖ Intervention Département –Foncière savoyarde et Ceinture verte

M. le Président accueille M. Gilbert GUIGUE, Vice-président délégué à l'agriculture au Conseil départemental, M. Cédric LABORET, Président de la Chambre d'Agriculture, Mme Clotilde LECLAIR, Chargée de mission à la Chambre d'Agriculture et M. Frédéric DELATTRE, technicien au Département. Ils viennent présenter les projets de la « foncière agricole de Savoie » et de la « ceinture verte ».

M. Gilbert GUIGUE rappelle que les deux projets s'inscrivent dans le cadre du projet global « De la terre à l'assiette » reconnu Projet Alimentaire Territorial (PAT) par l'Etat, en favorisant les produits locaux et les circuits-courts.

M. Cédric LABORET souligne que la Chambre d'Agriculture s'est engagée dans cette opération pour aider les jeunes exploitants à obtenir du foncier et à les aider dans leur installation.

Concernant la foncière agricole de Savoie, il s'agit d'augmenter les productions dans les filières déficitaires, par la mobilisation de surfaces, tout en veillant à sélectionner les projets viables pour pérenniser la fonction alimentaire des surfaces acquises. L'objectif de la foncière agricole de Savoie est l'acquisition puis le portage foncier, sur les premières années, au bénéfice d'un exploitant agricole.

Concernant la ceinture verte, il s'agit de favoriser la production maraichère en proposant à des porteurs de projet des exploitations de maraichage « clés en main », avec un soutien technique et un dispositif d'accession à la propriété.

Pour cela, il convient de constituer une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour chacun des deux projets.

Il est présenté ensuite un document précisant les modalités de fonctionnement de la foncière agricole de Savoie et de la ceinture verte (Cf document joint).

M. le Président demande pourquoi 2 SCIC et non pas une pour porter ces deux projets ?

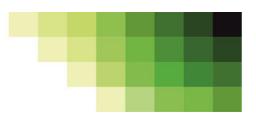
Il est répondu que la foncière bénéficie du soutien et de l'appui financier de l'EPFL, ce qui n'est pas possible dans le cas de la ceinture verte, l'EPFL ne pouvant financer des aménagements. Bien que complémentaires, les deux projets sont distincts. Il est rappelé par ailleurs que ces actions ne peuvent fonctionner sans les CLIF (Comité Local à l'Installation et Foncier) qui sont censés remonter les besoins.

Mme Virginie GIROD s'interroge sur les aides attribuées aux maraichers avant la mise en place de cette action. Que deviennent-elles ?

M. LABORET rappelle que les dotations existantes peuvent toujours être sollicitées, notamment la DJA (Dotation aux Jeunes Agriculteurs) ou des aides à l'investissement, mais il reste la problématique foncière sur laquelle il n'existe pas ou peu de subventions.

M. Patrick MILLION-BRODAZ rappelle qu'il y a quelques maraichers sur le secteur de Yenne, mais que ces derniers trouvent peu de soutien, y compris financier, dans l'accompagnement de leur projet.





M. LABORET confirme de fait l'intérêt du projet de ceinture verte pour pouvoir répondre à ces difficultés.

Il est précisé que si la communauté de communes adhérait à la foncière agricole, elle ne devrait participer qu'une fois à hauteur de $14\,000\,$ €. Si elle devait adhérer à la ceinture verte, elle devrait verser une cotisation de $1\,000\,$ € pour entrer dans le capital de la SCIC, puis verser $1\,000\,$ € pour chaque nouveau projet sur son territoire.

M. Christian GARIOUD s'interroge sur le rôle de la SAFER dans cette opération. Il rappelle par ailleurs que si les exploitants ne souhaitent pas céder leur foncier, la réussite du projet est loin d'être assurée.

M. GUIGUE assure que la SAFER reste dans son rôle et précise qu'elle a été consultée dans la mise en place des deux projets.

Mme Stéphanie CHALBOS demande si un cahier des charges a été prévu dans le cadre d'une installation ? L'objectif étant de favoriser les circuits-courts et la qualité des produits, il ne faudrait pas en effet aider des productions intensives.

M. GUIGUE rappelle que ce sont les élus (via les CLIF) qui décident in fine d'accorder ou non un appui aux porteurs de projet. Les SCIC ne sont là que pour accompagner techniquement l'installation.

Un CLIF est d'ailleurs en constitution à l'échelle de l'Avant Pays Savoyard pour cet automne.

Mme Lauriane COUTURIER ST-MAURICE s'interroge sur la viabilité de l'opération si plusieurs collectivités ne souhaitent pas y adhérer. Est-ce que cela a été envisagé ?

M. GUIGUE précise que la majorité des intercommunalités ont déjà donné leur accord, notamment les agglomérations. Il compte ensuite sur ces rencontres pour sensibiliser les élus sur le bien-fondé de cette opération.

M. René PADERNOZ s'étonne que l'arboriculture n'ait pas été mentionnée parmi les productions visées dans l'aide à l'installation. Il revient par ailleurs sur les difficultés rencontrées par les maraichers pour pérenniser leur activité, et se demande si les formations et l'accompagnement des porteurs de projet sont bien adaptés.

M. LABORET confirme que l'arboriculture est bien comprise dans le projet, mais souligne toutefois que les investissements ne sont pas les mêmes. Quant aux formations, il admet qu'elles sont rares et pas toujours en adéquation avec les besoins.

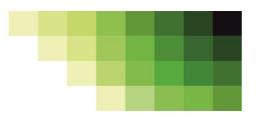
M. PADERNOZ revient également sur le coût estimé pour la réalisation d'une unité de production maraichère de 2 ha qui lui semble important (Cf document joint).

M. LABORET rappelle que ce coût prend en compte la réalisation d'un tunnel de stockage et d'un bâtiment avec trois travées indépendantes, ce qui constituent un investissement important.

M. Jean-Jacques MASSON demande quel est le taux de réussite prévu sur la pérennité des installations grâce à ce nouveau dispositif ?

M. LABORET, malgré le manque de recul nécessaire, estime un taux de réussite à 90 % après 10 ans. Par ailleurs, on s'assure que le foncier reste affecté à la production agricole.





Au regard de la participation financière des uns et des autres, M. René PADERNOZ regrette le manque de solidarité des agglomérations savoyardes vis-à-vis des petites intercommunalités sur ce projet. Il souligne la forte contribution de la CCY à la foncière agricole pour 14 000 € (6ème contributeur) malgré la taille modeste de la collectivité.

M. GUIGUE rappelle que ces critères financiers (nombre d'habitants et SAU) ont été validés à la majorité, et que les agglomérations sont celles qui contribuent le plus au capital de la SCIC (au regard de leur nombre d'habitants).

M. le Président estime qu'il est important d'agir pour l'agriculture et pour l'accompagnement des producteurs locaux. Il se réjouit de ces opérations qui permettent d'aider les porteurs de projet à s'installer et à pérenniser leur activité. Les projets de foncière agricole et de ceinture verte vont permettre aux décideurs locaux de saisir les opportunités en matière de foncier sur le territoire.

Bien que le budget nécessaire à cette opération n'ait pas été prévu cette année, il propose de voter au prochain conseil sur l'opportunité ou non de participer à cette démarche.

Il remercie M. GUIGUE, M. LABORET, Mme LECLAIR et M. DELATTRE pour leur intervention.

❖ Validation inventaire zones d'activités par le SMAPS

M. le Président informe le Conseil de la nécessité de réaliser un inventaire des zones d'activités économiques à l'échelle de chaque intercommunalité, conformément à la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Cet inventaire doit permettre d'établir pour chaque zone un état parcellaire des unités foncières, l'identification des occupants et le taux de vacance de la zone d'activités économiques.

M. le Président précise que le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard (SMAPS) a été mandaté pour réaliser cet inventaire. Trois communes ont été fléchées pour expérimenter ce dispositif : Lépin le Lac, La Bridoire et St-Jean de Chevelu.

Il convient désormais pour le SMAPS de solliciter auprès des EPCI une mise à disposition de leurs fichiers fiscaux de CFE et de CVAE.

Le Conseil communautaire **APPROUVE**, à l'unanimité, la mise à disposition au SMAPS des fichiers fiscaux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

❖ Aménagement du Chemin de la Curiaz : attribution du marché de travaux

Il est rappelé que la CCY a validé le 12 décembre 2022 la création d'un groupement de commandes avec la commune de Yenne pour réaliser les travaux d'aménagement du chemin de la Curiaz.

La CCY, coordinatrice du groupement, a réalisé la consultation des entreprises et il convient désormais d'attribuer le marché de travaux pour un démarrage du chantier en septembre 2023





17 entreprises ont retiré le DCE, et 4 offres ont été réceptionnées :

- Groupement EIFFAGE / FONTAINE TP
- Groupement GUINTOLI / MUTTONI TP
- TOUT EN VERT
- SERTPR

Les critères définis dans le RC étaient le prix pour 40 % et la valeur technique pour 60 %. A noter que la CCY se laissait la possibilité, soit d'attribuer le marché sur la base des résultats issus de la remise des offres initiales, soit de négocier sur tout ou partie du contenu de ces dernières.

Au regard des prix proposés dans les offres initiales, il a été convenu de négocier avec les trois entreprises ou groupements ayant remis une offre appropriée et régulière, et parvenues dans les trois premières places du classement établi à l'issue de l'ouverture des plis.

Après négociation, l'offre proposée par le groupement EIFFAGE / FONTAINE TP est la mieux disante, telle que précisée dans le tableau ci-dessous :

	GUINTOLI	EIFFAGE FONTAINE TP	TOUT EN VERT
Montant	536 775.80 €	416 935.73 €	421 688.50 €
Prix /20	15.53	20.00	19.77
Prix pondéré	6.21	8.00	7.91
Technique /40	30.25	34.25	26.50
Technique pondérée	9.08	10.28	7.95
TOTAL	15.29	18.28	15.86
Classement	3	1	2

M. le Président rappelle l'intérêt de ce projet au regard de l'accès qu'il offre à la gendarmerie et à la réalisation d'un parking d'une quarantaine de places. Il précise qu'une subvention DETR de 110 000 € a été accordée pour cette opération.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, l'offre proposée par le groupement EIFFAGE − FONTAINE TP pour 416 935,74 € pour les travaux d'aménagement du Chemin de la Curiaz

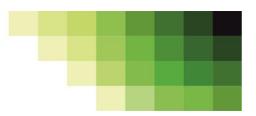
❖ Photovoltaïque gymnase

M. le Président rappelle la réalisation d'études d'opportunité photovoltaïque sur les bâtiments publics par le SMAPS en 2022. Plusieurs bâtiments intercommunaux ont ainsi été étudiés sur la communauté de communes, dont le gymnase qui présentait un potentiel particulièrement intéressant.

Deux possibilités d'implantation existent :

- Une implantation des panneaux uniquement sur les pans sud d'une surface de 700 m² : ce projet est estimé à 153 000 €, avec une production de l'ordre de 154 MWh par an, soit la consommation en électricité d'environ 30 ménages. Le projet rapporterait 17 600 € par an, charges déduites.





- Une implantation des panneaux sur les pans sud et nord, soit le double de la surface : ce projet est estimé à 293 000 €, avec une production de l'ordre de 294 MWh par an, soit la consommation en électricité d'environ 60 ménages. Le projet rapporterait 34 000 € par an, charges déduites.

En faisant un emprunt de 80 % du montant total des investissements, les recettes nettes de la collectivité s'élèveraient à 4 000 € dans le premier scénario et à 8 000 € dans le second (après remboursement des annuités d'emprunt).

- M. le Président précise qu'avant de lancer le projet, il convient de vérifier que la charpente du gymnase puisse supporter la charge supplémentaire des panneaux, à travers une étude structure.
- M. Julien BLANCHIN s'interroge sur les capacités financières de la collectivité à porter ce nouveau projet. Il rappelle que des investissements importants sont en cours avec la gendarmerie, l'aménagement de la Curiaz et Listing Express.
- M. le Président souligne que cette opération ne devrait pas grever les finances de la communauté de communes, les recettes compensant largement les annuités d'emprunt.
- Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, la réalisation d'une étude structure pour vérifier que la toiture du gymnase puisse supporter la charge des panneaux

* Mise à jour du tableau des emplois

Il est rappelé la nécessité d'apporter quelques ajustements de temps de travail sur certains postes, notamment au sein des services Périscolaire, ALSH et Gymnase. Ces modifications n'ont pas d'impact budgétaire.

A la demande des agents, deux postes vont voir leur quotité horaire réduite au sein du service Périscolaire et ALSH. Ces heures « libérées » vont venir compléter deux postes existants.

Un poste d'agent technique pour assurer l'entretien du gymnase et des locaux administratifs va être créé, ce qui permettra de ne plus avoir recours à une société extérieure pour l'entretien des locaux.

Enfin, la réglementation impose d'avoir un référent médical au sein de la crèche. Ces heures seront ajoutées au poste actuel d'infirmière puéricultrice.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la mise à jour du tableau des emplois, telle que mentionnée ci-dessus

Organisation des RTT

Il est rappelé que le Comité Social Territorial a voté à l'unanimité de ses membres la mise en œuvre des RTT au sein de la collectivité.

Le temps de travail des agents occupant des postes à temps complet passe donc à 36 heures hebdomadaires, leur permettant ainsi de bénéficier de 6 jours de RTT.





Cette mesure s'appliquera le 1^{er} septembre 2023, sauf pour les services Petite Enfance, Périscolaire, ALSH qui entreront dans le dispositif à compter du 1^{er} septembre 2024

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la nouvelle organisation des RTT, telle que mentionnée ci-dessus

* Renouvellement de la convention du service commun pour la pause méridienne

Il est rappelé que la convention initialement signée en 2019 a été reconduite par tacite reconduction trois fois. Il convient donc de la renouveler.

Cette convention a vocation à organiser la pause méridienne au sein du service Périscolaire. Ainsi, la communauté de communes assure la responsabilité du temps du midi, et les agent communaux et intercommunaux travaillent sous la même entité sur ce temps.

Par ailleurs, la convention prévoit les modalités de compensation financière liées à cette organisation.

La convention concerne les communes de Meyrieux-Trouet, Jongieux, Saint-Paul sur Yenne, Saint-Jean de Chevelu et Yenne.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le renouvellement de la convention du service commun pour la pause méridienne

❖ Signature d'une convention avec le collège sur le partenariat avec le service Jeunesse

Mme Virginie GIROD rappelle que le service Jeunesse de la communauté de communes développe des actions, du lien et des projets avec le collège de Yenne. Ces actions ont pris de l'ampleur depuis quelques années. Ce partenariat s'est formalisé par la signature d'une convention entre les deux établissements.

Mme GIROD informe le Conseil de la nécessité de renouveler la convention annuelle, en permettant d'inscrire dans la durée plusieurs évolutions :

- Participation aux instances de chacune des structures
- Développement d'actions de prévention définies en commun
- Présence des animateurs au sein du collège avec possibilité d'animations sur les temps de pause méridienne
- Accompagnement du jeune élu « Conseiller Départemental Jeunes » en binôme avec un membre du collège
- Prêt éventuel du minibus pour des sorties exceptionnelles, dans un rayon proche de Yenne.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, la convention de partenariat entre le service Jeunesse et le collège de Yenne





❖ Mise à jour des tranches de quotients familiaux pour l'ALSH Les Marmots et Team Ado

Mme Virginie GIROD rappelle que lors du précédent conseil, les tarifs de l'accueil périscolaire ont été votés, ainsi que la création de nouvelles tranches de quotients familiaux (création de 2 tranches supplémentaires).

Elle souligne que cette nouvelle répartition doit également s'appliquer à la tarification de l'accueil de loisirs Les Marmots et Team Ados. Les tarifs ayant déjà été augmentés, il s'agit d'une simple nouvelle répartition avec 7 tranches de QF au lieu de 5.

Mme Lauriane COUTURIER SAINT-MAURICE demande si une communication a été faite auprès des familles pour expliquer l'augmentation des tarifs ?

Il est répondu qu'un courrier a été adressé aux parents concernés avec un tableau leur permettant de faire des simulations tarifaires. Le retour des parents a plutôt été positif et ils ont bien compris la démarche.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, la mise à jour des tranches de quotients familiaux pour l'ALSH Les Marmots et Team Ado

* Rencontres cantonales sportives

Mme Virginie GIROD rappelle que les rencontres cantonales sportives sont des moments éducatifs privilégiés permettant aux élèves des différentes écoles du territoire de participer à des activités sportives et littéraires.

L'objectif est de réduire les inégalités, créer du lien entre les écoles et favoriser le bien-être des écoliers. Le coût de ces rencontres est financé par l'IEN.

Il est toutefois demandé à la CCY de porter administrativement le dossier.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le portage administratif par la CCY des rencontres cantonales sportives

Questions diverses

Pas de questions diverses

Séance levée à 22H30 Fait à Yenne, le 12 juillet 2023

Le Président, G. DUMOLLARD